

TROPHÉE DE L'AUDE

manche 2

50 Milles de l'Aude

Coupe de la ville de Gruissan

Grade 5A



19 Septembre 2020 à Gruissan



Régate organisée par le **Gruissan Yacht Club** en collaboration avec
le Yacht Club de Port Leucate, le Club Nautique de Narbonne Plage,
le Comité de Voile de l'Aude, et sous l'égide de la FFVoile

Instructions de Course

1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les règlements fédéraux,
- 1.3 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et l'heure légale du lever du soleil.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents et les IC seront téléchargeables sur le site du GYC gruissan-yacht-club.com affichés sur la vitrine du GYC, du YCPL et du CNNP.

Le briefing se fera sur la zone de départ par VHF canal 8, une ½ heure avant le début de la procédure.

Il ne sera pas distribué d'édition papier.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé Quai de la Tramontane 11430 Gruissan.

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.2 Les bateaux doivent être présents sur zone pour élargement par VHF et briefing avant 10h30 le 19 Septembre 2020. L'heure prévue pour le premier signal d'avertissement est 11h00.
- 5.3 Pour prévenir les bateaux que la course va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore et/ou VHF cinq minutes au moins avant le signal d'avertissement.

6. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe pour toutes les série est le pavillon du Gruissan Yacht Club.

7. ZONES DE COURSE

La zone de course s'étend de Leucate à Sète en zone côtière.

8. LE PARCOURS

- 8.1 Le parcours est décrit en annexe PARCOURS, en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

8.3 Parcours Côtier :

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon « D », si le parcours comprend une marque de dégagement. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

8.4 La porte de premier pointage sera sur l'alignement jetée sud de Gruissan et de la cardinale Nord du parc conchylicole. Les concurrents devront se signaler au comité de course cinq minutes avant de franchir cet alignement. Le nom et le numéro de voile de chaque voilier doivent être précisés dans le message.

8.5 **Pointage officiel à une marque**

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le pointage officiel à la porte décrite ci-dessus en 8.4.

9. **MARQUES**

9.1 Les concurrents doivent se signaler au passage des marques préférentiellement sur V.H.F Canal 8 ou SMS si non acquittement VHF par bateau comité : 06 17 55 37 31.

Les concurrents se signaleront par V.H.F. (Canal 8 ou sms si pas d'acquittement VHF) 5 minutes au moins avant de franchir cette ligne.

Départ	Dégagement	Arrivée
Bouée sphérique rouge	Grande bouée cylindrique jaune Région Occitanie	<i>Alignement de La Perle Gruissanaise (jetée Sud du port de Gruissan) et de la cardinale Nord du parc conchylicole</i>

10. **ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**

Les zones considérées comme des obstacles sont celles mentionnées sur les cartes marines, en particulier les zones conchylicoles.

11. **LE DÉPART**

11.1 La zone de départ sera située **à proximité des jetées de Port La Nouvelle.**

La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord.

L'absence d'un signal sonore ne doit pas être prise en considération.

Les bateaux ne doivent pas gêner l'activité portuaire de Port La Nouvelle.

11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **15 minutes** après le signal de départ sera classé : DNS.

11.4 Un bateau du Comité de Course annoncera si possible les numéros ou les noms des bateaux OCS ou BFD au plus tôt 1 minute après le signal de départ sur le canal VHF de la course. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 60.1(b)).

13. **L'ARRIVÉE**

13.1 La ligne d'arrivée sera sur l'alignement de la Perle Gruissanaise (aux environs de la jetée sud de Gruissan et de la cardinale Nord du parc conchylicole).

13.2 Les concurrents doivent annoncer le nom du bateau et son numéro de voile par V.H.F. (Canal 8), 5 minutes au moins avant de franchir la ligne d'arrivée.

13.3 *Si le comité est absent quand un bateau fini, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable. Cette déclaration peut être faite par moyens électroniques (SMS, mail).*

14. **SYSTÈME DE PÉNALITÉ**

14.1 Pour les concurrents, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

14.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

14.3 Une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

15. **TEMPS LIMITE**

15.1 La ligne d'arrivée sera fermée le 19 Septembre à 23h00.

15.2 Les bateaux manquant à finir dans le délai indiqué en 15.1 sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

16. **RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION**

16.1 Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent être communiquée dans le temps limite par VHF canal 8.

16.2 Pour la course, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la course.

16.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située local du G.Y.C. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

16.4 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

17. **CLASSEMENT**

17.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

17.2 Le système de classement sera le système à minima (RCV 2017/2020) Temps/Distance et CVL.

17.3 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation.

18. RÉGLES DE SÉCURITÉ

18.1 L'élargement des bateaux est obligatoire par VHF.

Au départ l'élargement sera concrétisé par le signalement VHF (canal 8) au bateau comité avant le briefing. Tout bateau ne s'étant pas signalé dans les temps sera classé DNS.

À l'arrivée, l'élargement se fait en coupant la ligne d'arrivée et en informant le comité par VHF. Les bateaux qui ne rentreraient pas au port de Gruissan devront le signaler lors de cette communication.

18.2 Un bateau qui abandonne la course doit le signaler au Comité de Course aussitôt que possible.

18.3 Le canal VHF utilisé en course est le Canal 8.

18.4 Utilisation du Bout dehors :

La sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

18.5 Les ancres ne doivent pas être à poste, sur le davier, pendant la course.

18.6 COVID 19 : Aucune manifestation ne sera faite à terre.

Les skippers s'engagent à respecter les mesures sanitaires.

18.7 Le port de gilet de flottaison est obligatoire, sur l'eau, pendant toute la durée de l'épreuve.

19. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'ÉQUIPEMENT

19.1 Le remplacement de concurrents ne sera autorisé qu'après l'approbation écrite du comité de course ou du jury.

19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du Comité de Course. Les demandes doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

20. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un contrôleur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

20.2 Un bateau doit être conforme aux règles dès son départ du quai.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont :

La vedette SNSM SNS 202,

Le zodiac de la capitainerie du port de Gruissan.

23. BATEAUX ACCOMPAGNEURS [DP]

23.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 Les bateaux accompagnateurs devront être déclaré au comité de course avant le signal de départ de la première série.

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

25. ÉQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION [DP]

Sans objet

26. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

27. PRIX

Des prix seront distribués à la discrétion de l'autorité organisatrice.

28. DÉCISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Arbitre désigné : Président du comité de course Mathieu Viguier

ANNEXE PARCOURS

Nom
Parcours des 50 milles de l'Aude

Départ de La Nouvelle Destination Grüssan

Distance totale 34.05 Milles Vitesse prévue 5.00 Durée de navigation 06 Heures 48 minutes Heure de départ (m/j/a h:m)

Format de la date
 UTC Heure du PC Heure du lieu
 Couleur: Rouge Style: Défaut Largeur: Défaut

Waypoint

S...	Vers le waypoint	Distance	Relèvem	Latitude	Longitude	ETE	Vitesse	Marée: Pr...	Description	COG
---		3933.07 ...	082 Deg. T	43 01.8 N	003 05.4 E	Début	5.00			025 Deg. T
1	002	3.73 M...	026 Deg. T	43 05.2 N	003 07.6 E	00 H 44 M	5.00			030 Deg. T
2	003	1.60 M...	030 Deg. T	43 06.5 N	003 08.7 E	01 H 03 M	5.00			035 Deg. T
3	004	0.71 M...	036 Deg. T	43 07.1 N	003 09.3 E	01 H 12 M	5.00			062 Deg. T
4	005	4.28 M...	062 Deg. T	43 09.1 N	003 14.4 E	02 H 03 M	5.00			057 Deg. T
5	006	1.71 M...	057 Deg. T	43 10.0 N	003 16.4 E	02 H 24 M	5.00			301 Deg. T
6	007	1.67 M...	301 Deg. T	43 10.9 N	003 14.4 E	02 H 44 M	5.00			240 Deg. T
7	008	0.92 M...	240 Deg. T	43 10.4 N	003 13.4 E	02 H 55 M	5.00			223 Deg. T
8	009	4.49 M...	223 Deg. T	43 07.1 N	003 09.2 E	03 H 49 M	5.00			212 Deg. T
9	010	2.31 M...	212 Deg. T	43 05.2 N	003 07.5 E	04 H 17 M	5.00			199 Deg. T
10	011	4.36 M...	199 Deg. T	43 01.0 N	003 05.6 E	05 H 09 M	5.00			029 Deg. T
11	013	5.79 M...	029 Deg. T	43 06.1 N	003 09.5 E	06 H 18 M	5.00			353 Deg. T
12	014	1.08 M...	353 Deg. T	43 07.1 N	003 09.3 E	06 H 31 M	5.00			238 Deg. T
13	016	1.39 M...	238 Deg. T	43 06.4 N	003 07.7 E	06 H 48 M	5.00			----

